



Charte d'utilisation de l'abri à vélos, sécurisé.

Institut Gernez Rieux

Titre 1 – Accessibilité

Cet abri à vélos grillagé et sécurisé est mis à disposition au rez-de-jardin de l'IGR, côté parking (P59). Il est accessible uniquement par carte d'établissement.

➤ **L'utilisation est réservée aux étudiants, et professionnels permanents de l'Institut Gernez Rieux.**

➤ **La demande de droit d'accès se fait auprès des agents du service accueil et hébergement (poste 45755), sur présentation de la carte d'établissement et d'une pièce d'identité.**

➤ **Le droit d'accès est attribué à compter du : / / /
et porte le N° d'identification : / /**

Titre 2 - Charte d'utilisation

➤ Chaque utilisateur est responsable vis-à-vis des autres usagers. Il doit veiller à refermer le local après utilisation, ne pas laisser d'objet ou colis dans l'abri et de laisser les lieux propres.

➤ Les places ne sont ni nominatives ni réservées. Un numéro d'identification autocollant, fourni par l'accueil, devra être obligatoirement positionné sur le cadre du vélo près de la selle.

➤ L'utilisation d'un antivol (type U) accroché au support vélo est obligatoire. La prise d'attache sur le grillage ou à un autre vélo est interdite.

➤ Veiller à bien ranger le vélo afin d'optimiser les emplacements et d'éviter d'encombrer l'entrée et l'allée centrale.

➤ Le stationnement du vélo sans utilisation dans les 3 mois est considéré comme abusif. Après mise en demeure et sans retour de l'utilisateur dans un délai d'un mois, la direction fera procéder à l'évacuation du vélo par la direction à la sécurité vers le service des objets trouvés de la ville et suspendra le droit d'accès à l'abri sécurisé.

➤ L'accès aux véhicules à 2 roues motorisés (hors vélos électriques) n'est pas autorisé.

➤ La capacité est limitée au stationnement de 27 vélos.

➤ Le CHU met à disposition cet abri grillagé et fermé mais décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'acte de malveillance.

➤ L'autorisation du droit d'accès est assujettie à l'acceptation de cette charte et l'utilisateur ci-dessous désigné s'engage à en respecter le règlement.

Nom	Prénom	@		

En cas de problème, vous pouvez vous rapprocher de l'accueil au 03.20.44.57.55 (poste interne 45 755)
Ou contacter le PC sécurité au 03.20.44.51.09 (poste interne 17).

Mars 2023

